



L'article 61: pour une politique professionnelle efficace et éthique

Journée d'information

Ricardo Cherenti
23 mai 2011



Contexte général

Région wallonne

* Nombre de revenu d'intégration

42 138

* Nombre d'aide sociale équivalente

6 374

Total: 48 512



1990	1992	1994	1996	1998	2000	2002	2004	2006	2008	2010
21 735	24 782	28 914	35 551	40 245	39 633	29 229	33 861	34 773	35 534	42 138

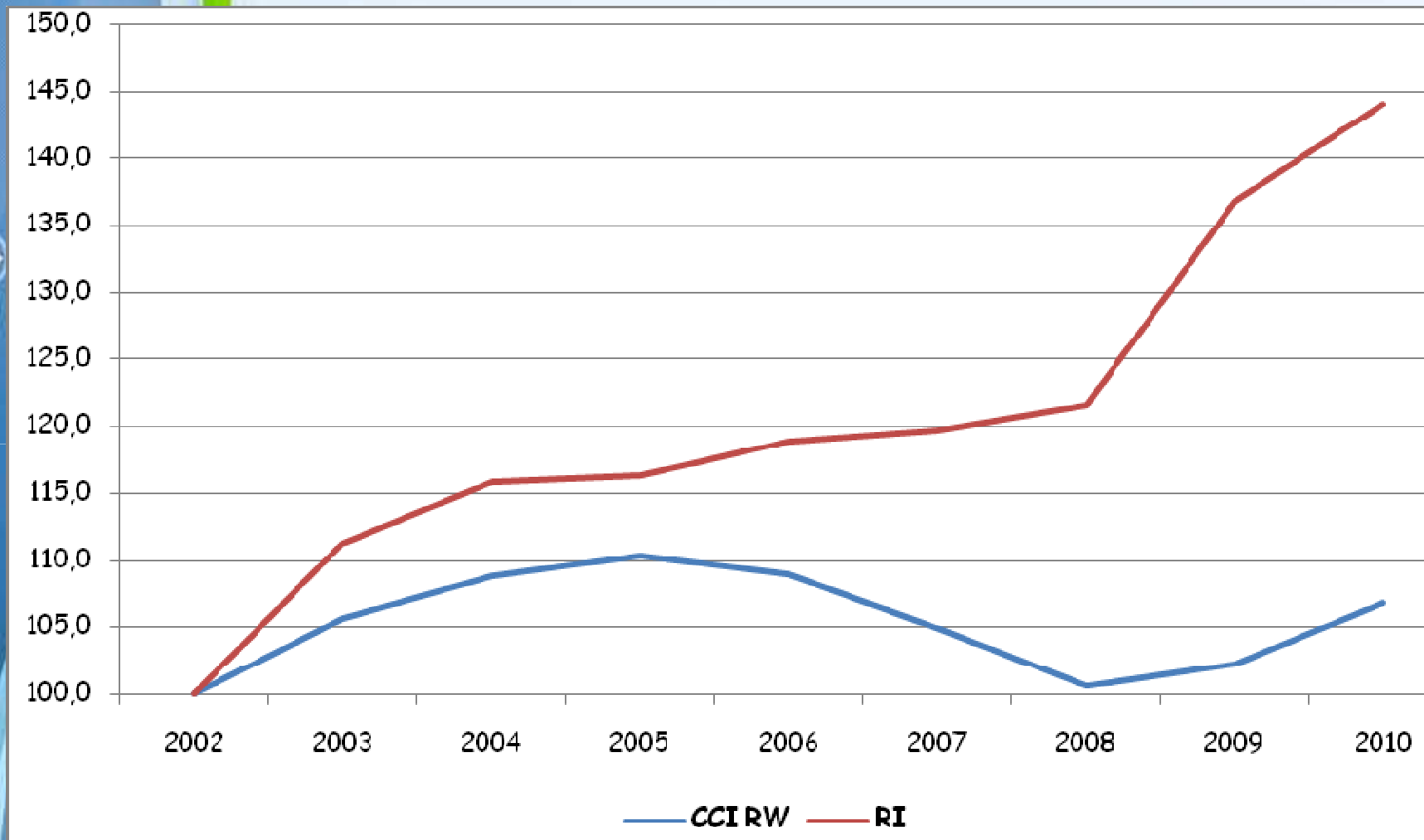
2008 = 35 534
2010 = 42 138
soit une croissance de 18,6 %

Le public jeune augmente le plus.

Explications

- ❑ individualisation croissante des vies en société
- ❑ désaffiliation des individus des cadres sociaux
- ❑ précarisation des individus et de la société dans son ensemble
 - y compris les formes d'emploi et conditions de travail (le nombre de travailleur pauvres augmente)
- ❑ les sanctions chômage

Evolution RI et CCI



CCI (chômeur complet indemnisé): fluctue dans une bonne fourchette

RI: croissance de 44,2 % depuis 2002



Trois formes d'insertion active

- l'emploi
- la formation
- les études

L'emploi



- Article 60: 4 195 personnes (dont 125 dans le privé)
- Article 61: 423 personnes
- Activa: 367 personnes
- PTP: 170 personnes
- Sine: 306 personnes
- Intérim d'insertion: 0
- Sans subside par le CPAS: 794 personnes
- Par la personne (avec l'aide du CPAS): 1 536 personnes

La formation

5 459 personnes

- disparité provinciale
- très peu de formation qualifiante
- manque: modules en langue

Les études

6 537 personnes insérées par les études

- fortes disparités en fonction des provinces dépend de:
 - la politique des CPAS
 - du contexte
- les études
 - secondaire supérieur: 30,7 %
 - supérieur non universitaire: 24,6 %
 - secondaire inférieur: 13,8 %
 - université: 12,2 %
 - autres: 18,7 %

Synthèse

Emploi	9 047
Formation	5 459
Etudes	6 537

Total 21 043 bénéficiaires
ou encore
43,4 % du public



Sur 9 047 personnes à l'emploi, actuellement
423 sont articles 61

Coup de pouce de la Ministre Tillieux

- les 125 art.60 par.7 dans le privé => vers le 61
- accent sur méthode de travail vers le 61
- sensibilisation des décideurs

Coût art. 60§7 et 61

		Barème privé	Barème public	Barème privé	Barème public	Avec Activa
		Art. 60§7	60§7 (barème public)	Art. 60§7 privé	Art. 60§7 privé	Sal. Min. Art. 61
Salaire brut annuel		15.406,92	18.506,61	15.406,92	18.506,61	15.406,92
charges patronales (1)		4.745,28	5.607,50	4.745,28	5.607,50	745,28
Assurance accident travail		330	330	330	330	330
Médecine du travail		78	78	78	78	78
Pécule de sortie (ou de vacances)		2.357,16	2.842,60	2.357,16	2.842,60	2.357,16
Allocation foyer/résidence		960	960	960	960	960
Total		23.877,36	28.324,71	23.877,36	28.324,71	19.877,36
Subsides						
Fédéral RI		10.728,32	10.728,32	10.728,32	10.728,32	0
Tutorat		0	0	3000	3000	3000
RW (2)		2600	2600	0	0	3900
Activa		0	0	0	0	6000
Coût pour le CPAS (3)		10.549,04	14.996,39			
Coût pour l'entreprise privée				10.149,04	14.596,39	6.977,36

Notons que dans la majorité des cas, le barème utilisé par les CPAS est le barème public

(1) Les CPAS sont exonérés des charges patronales lors de l'engagement en art. 60§7. Néanmoins, l'A.R. du 2 avril 1998 oblige les CPAS à utiliser la somme exonérée pour sa politique d'insertion socioprofessionnelle.

(2) Le subside est de 10 euros par jour presté. L'article 61 est passé à 15 euros par jour presté.

(3) Dans tous les cas, il y a un coût d'encadrement, de fonctionnement et d'infrastructure dont on ne tient pas compte ici mais qui est bien réel.

Conclusion

- ❑ l'article 61 est une passerelle efficace vers le marché de l'emploi privé
- ❑ atout éthique et juridique par rapport à l'article 60 par. 7 dans le privé commercial
- ❑ c'est aussi la mesure la plus intéressante pour tous



Merci pour votre attention